

**Le 12 mars 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 12 mars 2018, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

26 contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2018-03-01**

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 12 février 2018;
5. Adoption des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Adoption du Règlement numéro 2018-04 relatif à la promotion de la construction résidentielle 2018;
8. Adoption du premier projet de Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10 et du Règlement de construction numéro 2016-11;
9. Approbation – Signature d'une entente par la Ville de Nicolet avec le ministre de la justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
10. Approbation de paiements - Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs;
11. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire au montant de 2 311 300 \$ relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements;
12. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2018-2019;
13. Mandat pour compléter l'information demandée par le MDDELCC relativement aux lots 5 516 959 et 6 109 499 du Cadastre du Québec;
14. Appel d'offres publics pour l'acquisition d'une nouvelle autopompe pour le Service de sécurité incendie de Saint-Léonard-d'Aston;
15. Présentation d'un projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5.1;
16. Mandat d'ingénierie afin de préparer des plans pour l'installation de feux piétonniers à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la rue de l'Exposition;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 12 février 2018**  
**2018-03-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018, tel que rédigé.

**5. Adoption des comptes payés et à payer**  
**2018-03-03**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 28 février 2018;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 260 284,40 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 3 mars 2018 totalisant 54 042,26 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 28 février 2018 totalisant 20 260,34 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 28 février 2018 au montant de 22 106,00 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 28 février 2018 totalisant 163 875,80 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**6. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**7. Adoption du Règlement numéro 2018-04 relatif à la promotion de la construction résidentielle 2018**  
**2018-03-04**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire renouveler son règlement afin de promouvoir la construction résidentielle sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été dûment présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que la personne qui préside la séance en a précisé l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'adopter le *Règlement numéro 2018-04 relatif à la promotion de la construction résidentielle 2018*, tel que présenté le 12 février 2018 et tel que remis aux membres du conseil, avec effet rétroactif en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

8. **Adoption du premier projet de Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10 et du Règlement de construction numéro 2016-11 2018-03-05**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier certains articles de son Règlement de zonage numéro 2016-09, de son règlement de lotissement numéro 2016-10 et de son règlement de construction numéro 2016-11.

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que des copies sont disponibles pour toute personne intéressée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'adopter le premier projet de Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du *Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10 et du Règlement de construction numéro 2016-11*.

9. **Approbation – Signature d'une entente par la Ville de Nicolet avec le ministre de la justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) 2018-03-06**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston est partie à une entente relative à la cour municipale commune de Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet, qui administre la cour municipale, désire conclure avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) une entente afin d'établir les modalités relatives à la poursuite et à la gestion de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la Ville de Nicolet s'engage à faire traiter par la cour municipale commune de Nicolet tous les constats délivrés par les membres de la Sûreté du Québec au nom du DPCP sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence, à l'exception des autoroutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'appuyer la signature de l'entente par la Ville de Nicolet avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour la gestion, par la cour municipale de Nicolet, des constats d'infraction émis sur les routes numérotées, incluant ceux compris sur le territoire de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

10. **Approbation de paiements - Réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs 2018-03-07**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations de Comité consultatif aux loisirs et à la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financier les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Organismes	Montants
Club de hockey Big foot	172.46 \$
Jean-Yves Doucet	603.62 \$
Alexandre Baril	200.00 \$
AmigoJR	100.00 \$
Association canadienne Jorkyball	1 600.00 \$
Golf Le pro	1 200.00 \$
Ligue de pétanque Saint-Léonard	50.00 \$
École secondaire la Découverte	155.21 \$
Royal pyrotechnie	10 000.00 \$

**11. Déboursement d'une tranche d'un emprunt temporaire au montant de 2 311 300 \$ relatif au Règlement 2017-05 et autorisation de paiements 2018-03-08**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution 2017-10-04 la Municipalité a accepté de faire un emprunt temporaire ouvert au montant de 2 311 300 \$ et portant intérêt au taux variable de base moins 0.15 %, auprès de la Banque Nationale du Canada, pour défrayer les dépenses relatives au règlement numéro 2017-05;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement au montant 488 006,92 \$, taxes incluses, à Sintra inc., pour les travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges, le tout conformément à la recommandation de la firme d'ingénieur WSP inc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement au montant de 7 847,04 \$, taxes incluses, à WSP Canada inc., pour la surveillance des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer un versement de 3 840,17 \$, taxes incluses, à Services exp inc., pour le contrôle qualitatif lors des travaux de réfection des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'autoriser le déboursement de la somme de 499 694,13 \$, à même l'emprunt temporaire de 2 311 300 \$ relativement au règlement 2017-05 afin d'effectuer le paiement des travaux effectués;
- D'autoriser le paiement de la somme de 488 006,92 \$, taxes incluses, à Sintra inc., conformément à la recommandation du 8 février 2018 de la firme d'ingénieur WSP inc.;
- D'autoriser le paiement de la somme de 7 847,04 \$, taxes incluses, à WSP Canada inc.;
- D'autoriser le paiement de la somme de 3 840,17 \$, taxes incluses, aux Services exp inc.

**12. Demande de subvention pour le programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2018-2019**  
**2018-03-09**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit transmettre au député provincial de Nicolet-Yamaska, sa demande de subvention pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De demander une subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), au montant de 150 000 \$ pour l'amélioration des voies publiques suivantes : rang de la Chaussée, rang Saint-Joseph, rang du Petit-Saint-Esprit, rang du Grand-Saint-Esprit;
- Que les travaux consisteront à l'amélioration des chaussées, au remplacement de ponceaux et à l'ajout d'éléments de sécurité;
- Que l'évaluation de ces travaux s'élève à environ 325 000 \$.

**13. Mandat pour compléter l'information demandée par le MDDELCC relativement aux lots 5 516 959 et 6 109 499 du Cadastre du Québec**  
**2018-03-10**

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige des informations additionnelles relativement aux lots 5 516 959 et 6 109 499 du Cadastre du Québec (ancien terrain de la Commonwealth Plywood);

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Enviroservices Inc. » a déjà effectué une étude environnementale du terrain visé en 2004;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Enviroservices Inc. » évalue les coûts des travaux requis afin de compléter l'information demandée par la MDDELCC à 12 950,00 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De mandater l'entreprise « Enviroservices inc. » pour effectuer les travaux requis afin de compléter l'information demandée par la MDDELCC, au coût de 12 950,00 \$, plus taxes.

**14. Appel d'offres publics pour l'acquisition d'une nouvelle autopompe pour le Service de sécurité incendie de Saint-Léonard-d'Aston**  
**2018-03-11**

CONSIDÉRANT que l'autopompe de marque GMC, année 2003, du Service de sécurité incendie de Saint-Léonard-d'Aston ne respecte plus les normes minimales d'intervention lors d'incendie;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une nouvelle autopompe adaptée aux besoins du Service de sécurité incendie permettra de remplacer deux véhicules (autopompe et poste de commandement existants);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- De procéder à un appel d'offres publics pour l'acquisition d'une nouvelle autopompe et des équipements requis qui répondront aux besoins du Service de sécurité incendie de Saint-Léonard-d'Aston.

**15. Présentation d'un projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5.1  
2018-03-12**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard d'Aston désire présenter un projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston autorise la présentation d'un projet de construction d'une nouvelle caserne pour son service de sécurité incendie dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus du projet;
- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désigne Monsieur Donald Nicole, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**16. Mandat d'ingénierie afin de préparer des plans pour l'installation de feux piétonniers à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la rue de l'Exposition  
2018-03-13**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a demandé au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) l'installation de feux piétonniers à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la rue de l'Exposition afin d'augmenter la sécurité des piétons;

CONSIDÉRANT que le MTMDET requiert un plan d'ingénieur pour l'aménagement des accès aux feux piétonniers;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des coûts a été estimée à environ 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De mandater la firme WSP Canada inc pour la préparation des plans d'aménagement des accès aux feux piétonniers à l'intersection du rang Saint-Joseph et de la rue de l'Exposition afin d'augmenter la sécurité des piétons et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ à cet effet.

**17. Période de questions**

**Début : 20 h**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 20 h 23**

**18. Levée de l'assemblée**  
**2018-03-14**

Il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 25.

---

**Jean-Guy Doucet, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**